



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

Des chéquiers vacances de 500€ pour la « seconde ligne »

Un soutien massif pour le tourisme en Vaucluse et dans la région

Publié le 27 avril 2020

Le secteur touristique, dont on connaît l'importance en Vaucluse, est l'un des plus touchés par les conséquences indirectes de la crise sanitaire que nous traversons. La quasi-totalité des professionnels sont aujourd'hui à l'arrêt et redoutent légitimement, même après la fin du confinement, une saison 2020 catastrophique.

C'est pour répondre à cette situation d'urgence que le Département de Vaucluse a décidé de participer au dispositif «Chéquier vacances», lancé par Renaud Muselier, Président de la Région Sud.

Il consiste à offrir des chèques vacances d'un montant de 500 euros aux salariés du secteur privé domiciliés dans la région, qui travaillent au contact direct du public et dont le coefficient familial ne dépasse pas 700€.

« Des initiatives comparables ont déjà été lancées par ailleurs pour les soignants, qui sont évidemment en première ligne dans la bataille contre le COVID-19, explique Maurice Chabert, Président du Conseil départemental de Vaucluse.

Avec la Région Sud, nous avons choisi d'attribuer ces chèques vacances aussi à ceux qui sont en seconde ligne et assurent la continuité de la vie quotidienne de nos concitoyens.

Je pense aux livreurs, aux caissiers, aux employés des commerces et aux personnes qui assurent les services à domicile auprès des personnes âgées et des personnes handicapées ».

L'ajustement des critères est en cours de finalisation.

Le Département de Vaucluse va consacrer une enveloppe d'un million d'euros à ce dispositif.

A l'échelle régionale, 10 millions d'euros sont d'ores et déjà mobilisés, dont quatre par la Région Sud et le reste par cinq Départements partenaires de cette initiative.

Ces chèquiers, remis sous forme dématérialisée, pourront être utilisés individuellement ou en famille, pour des prestations d'hébergement, de restauration et de loisirs en Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre la date de réouverture des établissements et structures de loisirs et la fin de l'année. Ils sont utilisables seulement auprès des professionnels inscrits au réseau de l'Agence Nationale des Chèques Vacances, partenaire de l'opération.

Au-delà de la reconnaissance du travail accompli par les personnes engagées en « seconde ligne », ce dispositif aidera à la relance de la consommation et constitue, de fait, une aide pour les professionnels du tourisme de notre Vaucluse.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09